



AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-148

Abrogeant le règlement numéro 2013-124 octroyant à certains officiers municipaux le pouvoir d'autoriser des dépenses et de conclure des contrats.

AVIS vous est par les présentes donné par le secrétaire-trésorier et directeur général de la Municipalité de Compton;

QUE lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 16 janvier 2018, ses membres ont adopté le règlement numéro 2018-148;

QUE l'objet de ce règlement vise à abroger le règlement numéro 2013-124 octroyant à certains officiers municipaux le pouvoir d'autoriser des dépenses et de conclure des contrats;

QUE l'original dudit règlement est conservé aux archives municipales au bureau du soussigné, à l'Hôtel de Ville au 3, chemin de Hatley, Compton (Québec) où l'on peut en prendre connaissance pendant les heures d'ouverture, soit les lundi, mercredi et jeudi entre 8h30 et 16h00, le mardi entre 8h30 et 17h30 et le vendredi de 8h30 à 12h;

QUE copie peut être délivrée moyennant paiement des frais exigibles.

Donné à Compton, ce 18^{ème} jour du mois de janvier 2018.

Philippe De Courval
Secrétaire-trésorier
Directeur général